

PROGRAMME D' ACTION DE FORMATION

AIPR ENCADRANT / CONCEPTEUR

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

ATOUT CONSEIL
N° de Déclaration d'activité : 93131115413
Centre d'examen agréé n° 323 par le ministère MEEM

DUREE : 7 heures décomposées comme suit : - 6 heures de formation
- 1 heure de test QCM

EFFECTIF : de 1 à 12 stagiaires.

OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser la réglementation DT – DICT
 - Etre capable d'intervenir en sécurité à proximité des réseaux
 - Former aux règles et procédures pour éviter les accidents
 - Connaître le guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux
 - Préparer l'examen par QCM pour obtenir l'AIPR encadrant ou concepteur

PUBLIC CONCERN

Profil Concepteur : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR Concepteur

Profil Encadrant : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR Encadrant.

PRE REQUIS

Français parlé et lu.

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs titulaires d'une AIPR concepteur.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Power point
Livret stagiaire
Test OCM blanc

Un ordinateur par stagiaire.

MOYENS DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION

Formation présentielles avec émargement par demi-journée

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Examen par QCM. Durée 1 h.

40 questions pour les profils « concepteurs » et « encadrants ».

La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants :

- réponse bonne : + 2 points
- réponse "je ne sais pas" : 0 point
- réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point
- réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points

Score minimal pour réussir à l'examen « concepteurs » et « encadrants » : 48 points sur 80.

DOCUMENTS DELIVRES SI REUSSITE A L'EVALUATION

Attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux (annexe 2 – arrêté du 22 décembre 2015).

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil – Présentation du stage

Tour de table : présentation des stagiaires et de leurs attentes / présentation du formateur

Signature des feuilles de présence

Présentation des objectifs et du programme

Modalités d'évaluation

Les réseaux et les accidents.

Dispositions réglementaires

Les droits, obligations et responsabilités

Les intervenants des réseaux et leur rôle

Que faire en cas d'endommagement ?

Les risques liés aux réseaux

L'autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Les identifications des réseaux

Les travaux à proximité des réseaux

Les travaux sans tranchée

Les travaux urgents

Que faire en cas d'accident ?

Correction – Synthèse finale